

Envoyé en préfecture le 19/12/2022  
Reçu en préfecture le 19/12/2022  
Publié le   
ID : 079-200041317-20221212-C\_\_16\_12\_2022-DE

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 05 décembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

### RESSOURCES HUMAINES - AVENANT 6 À LA CONVENTION D'ADHÉSION AUX SECRÉTARIATS DU COMITÉ MÉDICAL ET DE LA COMMISSION DE RÉFORME

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGÉ, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Marie-Paule MILLASSEAU à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

#### Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

#### Titulaire absent pour déport :

Alain LECOINTE.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

#### **RESSOURCES HUMAINES - AVENANT 6 À LA CONVENTION D'ADHÉSION AUX SECRÉTARIATS DU COMITÉ MÉDICAL ET DE LA COMMISSION DE RÉFORME**

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.452-39 ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié ;

Vu la délibération n°C50-09-2015 du 28 septembre 2015 par laquelle il a été approuvé la convention du 28 septembre 2015 ;

Vu la convention initiale du 28 septembre 2015 conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et la CAN ;

Vu les avenants successifs à la convention initiale du 28 septembre 2015 et plus particulièrement l'avenant n°5 du 6 janvier 2022 ;

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ont initialement signé une convention pour l'adhésion aux secrétariats du comité médical et de la commission de réforme placés auprès du Centre de gestion. Cette convention complétée par des avenants successifs arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Par courrier du 19 octobre 2022, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres a proposé la conclusion d'un nouvel avenant pour l'année 2023.

Le tarif pratiqué au dossier est identique à celui de l'année 2022 soit 200 euros par dossier instruit et présenté au Centre de Gestion pour les frais qu'il avance tant pour le secrétariat du conseil médical en formation restreinte qu'en formation plénière. Ce prix comprend les charges et formations des personnels du centre de gestion, les charges de fonctionnement du centre de gestion ainsi que les honoraires et déplacements des médecins siégeant dans ces instances.

Les frais de déplacement des représentants des élus et du personnel par catégorie, membres du conseil médical/formation plénière sont, quant à eux, supportés par la CAN, en privilégiant les

véhicules de service et le covoiturage pour les agents. Le secrétariat établit, sur demande expresse, une attestation de présence.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°6 à la convention du 28 septembre 2015, ci-joint, avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à le signer.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Gérard LABORDERIE**

**Vice-Président Délégué**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 079-200041317-20221212-C\_\_16\_12\_2022-DE